

Conseil Municipal du 27 juin 2022

à 18h00

N°ordre 30  
N° identifiant 2022-0167

**Titre** Demande de subventions pour la végétalisation des cours des écoles Jacques Brel et Paul Blet

Rapporteur(s) Mme Léonore MONCOND'HUY  
Date de la convocation 20/06/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance

**PJ.**

Membres en exercice 0  
Quorum 18

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants Mandataires

**Observations** L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67.  
Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction générale des services Mission Relations territoires - Partenariats
------------------	---

La Ville de Poitiers s'engage contre le réchauffement climatique, et en faveur d'une campagne de végétalisation des espaces urbains. Cette politique est en cohérence avec les enjeux du *Green Deal*, socle de la politique de cohésion européenne.

La végétalisation des cours d'école Jacques Brel et Paul Blet permettra d'agir sur la qualité de l'air, et d'adapter les infrastructures scolaires pour répondre au défi climatique en créant des îlots de fraîcheur.

Dans la cour de ces deux écoles, le projet consiste à créer des zones ombragées et d'augmenter les surfaces végétalisées ou désimperméabilisées.

Pour la cour d'école Paul Blet, on comptabilisera 1 737 m<sup>2</sup> de végétalisation, soit 56 % des surfaces au lieu de 33 % avant le projet. Pour la cour d'école Jacques Brel, on atteindra les 1 470 m<sup>2</sup>, soit 68 % des surfaces au lieu de 36,8 % avant le projet.

Huit nouveaux arbres seront plantés dans la première école, treize dans la seconde, en prenant soin de conserver les arbres déjà en place. En plus des pelouses et zones enherbées, les potagers et haies vives à base de petits fruitiers comestibles viendront agrémenter les parcelles. Des nichoirs, abris à insectes ou mangeoires seront installés, afin de favoriser la biodiversité.

Les eaux pluviales seront infiltrées sur place pour rafraîchir les cours, avec des systèmes permettant d'arroser les potagers et les plantations, et créer une rivière ludique pour les enfants.

Les travaux s'accompagneront d'une démarche de sensibilisation à l'environnement, et d'animation pédagogique autour de la nature, sans quoi l'opération ne pourrait pas être subventionnée par l'Europe.

Le coût total de l'opération est estimé à 645 204 € HT. Les Fonds européen de développement régional (Feder) peuvent être sollicités pour les travaux de végétalisation. L'Europe ne financera pas les sols enrobés, les mobiliers et jeux pour enfants. Les dépenses éligibles au financement européen sont ainsi estimées à 399 161 € HT (146 421 € HT pour l'école Jacques Brel et 252 740 € HT pour l'école Paul Blet). Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT		
Études école Jacques Brel	18 460 €	Dsil	228 210 €	35 %
Études école Paul Blet	26 300 €	Feder	239 496 €	37 %
Travaux école Jacques Brel	220 944 €	AELB	40 000 €	6 %
Travaux école Paul Blet	379 500 €	Autofinancement	137 498 €	22 %
<b>Total</b>	<b>645 204 €</b>	<b>Total</b>	<b>645 204 €</b>	

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter :
  - o le soutien de l'État au travers de la Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) à hauteur de 228 210 € HT, soit 35 % du montant total des dépenses
  - o le soutien de l'Europe sur le Programme opérationnel régional Feder/FSE 2021-2027 à hauteur de 239 496 € (60 % des dépenses éligibles), soit 37 % du montant total des dépenses
  - o le soutien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) à hauteur de 40 000 €, soit 6 % du montant total des dépenses
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette réalisation
- d'imputer les recettes :
  - de la Dsil à l'article 1337, chapitre opération n°2002 « Plan Canopée et végétalisation des cours d'école » du budget Principal
  - du Feder/FSE à l'article 1317, chapitre opération n°2002 « Plan Canopée et végétalisation des cours d'école » du budget Principal
  - de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à l'article 1318, chapitre opération n°2002 « Plan Canopée et végétalisation des cours d'école » du budget Principal.

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour la Maire,

RESULTAT DU VOTE

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions